



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ, À LA SALLE WILLIE-
CYR, LE MERCREDI 8 NOVEMBRE 2023 À 19h00.**

Sont présent(e)s :

M. Étienne Baillargeon	Maire
M. Michel Paquet, conseiller	siège n° : 1
M. Yvan Thibeault, conseiller :	siège n° : 2
M. Bernard Jourdain, conseiller :	siège n° : 3
Mme Thérèse Gendreau, conseillère :	siège n° : 4
M ^{me} Carole Jourdain, conseillère :	siège n° : 5
M. Jean Proulx, conseiller :	siège no : 6

Madame Stecy Martens, adjointe administrative

Sont absent(e)s :

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19h00

19 personnes sont présentes à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture d'assemblée
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2023
5. CONSEIL MUNICIPAL
 - 5.1. Communication du maire et suivi des conseillers
6. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 6.1. Dépôt de la correspondance
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 7.2. Dépôt des états financiers au 31 octobre 2023
 - 7.3. Embauche au poste de directeur général secrétaire-trésorier
 - 7.4. Représentant électronique auprès de la FQM et de l'UMQ
 - 7.5. Nominations des signataires de la municipalité de Baie-Trinité pour les effets bancaires
 - 7.6. Dates de fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes
 - 7.7. Dates des séances du conseil municipal pour l'année 2024
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
9. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
10. HYGIÈNE DU MILIEU
11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1. Demande de la maison des jeunes l'authentique
12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 12.1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du CCU du 25 octobre 2023
- 12.2. Demande de levée d'interdiction pour la construction d'une résidence de touriste sur le lot 6 090 628
- 12.3. Démission d'un membre du Comité Consultatif d'Urbanisme et nomination d'un nouveau membre
- 12.4. Mandater Morency Société d'avocats pour l'accompagnement dans la rédaction d'un règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux
- 12.5. Mandater Morency Société d'avocats pour une entente relative aux travaux municipaux entre la municipalité de Baie-Trinité et Aquaboréal inc.
- 12.6. Identification d'une partie du lot 6 198 305 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay pour l'imposition d'un avis de réserve pour fins publiques
13. VARIA
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

 2023-11-01


2. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE la vacance de poste à titre de secrétaire-trésorier

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

QUE madame Stecy Martens soit nommée secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

 2023-11-02


3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Étienne Baillargeon,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Proulx

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

 2023-11-03

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2023

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2023 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2023 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1 COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Maire :

Il souhaite la bienvenue à notre nouveau directeur général, M. Éric Doyle. Il nous informe que la génératrice était censée être branchée le 8 novembre, mais elle le sera le 15 novembre prochain.

Il nous informe aussi que nous avons un problème de surconsommation de l'eau et demande au citoyen que s'ils remarquent de l'eau sur leur terrain de nous avertir.

Il répond aussi à la question de monsieur Fournier posé lors de la dernière séance en lien avec son compte de taxes et que l'erreur ne venait pas de nous.



Conseillers :

M. Yvan Thibeault remercie Mme Gendreau et M. Paquet pour leur recherche dans le but de trouver un logis à notre nouveau directeur.

6.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Demande de la Maison des jeunes (Résolution)

Demande de la Guignolée

Lettre de la Fédération des villages-relais

Contravention pour la CNESST, et une promesse de comparaître pour ce dossier.



2023-11-04

7.1 LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 octobre 2023 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Bernard Jourdain

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 octobre 2023, au montant de 75 862.39 \$ et d'autoriser le paiement;

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2023-11-05

7.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 OCTOBRE 2023

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 octobre 2023 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité du village de Baie-Trinité;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Thibeault

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2023-11-06

7.3 EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

ATTENDU QUE la municipalité de Baie-Trinité n'a pas de directeur général sur une base permanente depuis le 1^{er} avril 2023;

ATTENDU QUE la municipalité a confié le mandat à Madame Maryse Shaffer consultante spécialisée en dotation et évaluation pour combler le poste de direction et d'effectuer une recherche de candidats potentiels ;

ATTENDU QUE madame Shaffer propose au conseil l'embauche de monsieur Éric Doyle ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Paquet

QUE la municipalité accepte l'embauche de monsieur Éric Doyle à titre de directeur général greffier-trésorier conditionnel à l'acceptation des offres salariales et de conditions de travail défini par une entente convenue entre les deux parties ;

QUE monsieur Étienne Baillargeon maire soit mandaté à signer pour et au nom de la Municipalité de Baie-Trinité le contrat de travail à intervenir entre les deux parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-07

7.4 REPRÉSENTANTS ÉLECTRONIQUES AUPRÈS DE LA FQM ET DE L'UMQ

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie-Trinité est membre de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) et de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ);

ATTENDU QUE dans les interactions avec ces organisations un représentant doit être désigné afin d'avoir accès aux extranets et services aux membres ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

QUE monsieur Éric Doyle, Directeur général et que madame Stecy Martens adjointe administrative soient nommés représentants de la Municipalité de Baie-Trinité auprès de la FQM et de l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-08

7.5 NOMINATIONS DES SIGNATAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ POUR LES EFFETS BANCAIRES

ATTENDU QUE la Municipalité du village de Baie-Trinité avait lors de la période de tutelle une obligation d'avoir 4 signataires pour les effets bancaires;

ATTENDU QUE dorénavant le maire et le directeur général doivent signer les effets bancaires sur chèque et les paiements de factures sur ACCÈS D;

ATTENDU QU'en l'absence du maire, ou du directeur général, le maire suppléant M. Michel Paquet et Mme Stecy Martens, adjointe administrative pourront être les deux signataires requis;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Proulx

QUE la Municipalité du village de Baie-Trinité nomme Messieurs Étienne Baillargeon (élus) et Éric Doyle (administration) comme les deux signatures obligatoires pour les effets bancaires sur chèque et les paiements de factures sur ACCÈS D

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-09

7.6 DATE DE FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

ATTENDU QUE la convention collective en vigueur pour les employés de la Municipalité de Baie-Trinité prévoit des congés dans la période des fêtes selon les dispositions suivantes :

- La veille de Noël
- Le jour de Noël
- Le lendemain de Noël
- La veille du jour de l'an
- Le jour de l'an
- Le lendemain du jour de l'an

ATTENDU QUE durant la période des fêtes la plupart des bureaux des partenaires et ministères sont fermés;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

QUE la municipalité du village de Baie-Trinité ferme son bureau du vendredi 22 décembre 2023 à midi pour le réouvrir le jeudi 4 janvier 2024 à 9h00;

QUE les services de déneigement et d'urgence restent en fonction durant cette période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-10

7. DATES DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Bernard Jourdain

QUE la Municipalité de Baie-Trinité adopte les dates de séances régulières suivantes pour l'année 2024 :

SÉANCES DE CONSEIL 2024		
JOURNÉE	DATE	HEURE
Mercredi	10 janvier 2024	19h00
Mercredi	14 février 2024	19h00
Mercredi	13 mars 2024	19h00
Mercredi	10 avril 2024	19h00
Mercredi	8 mai 2024	19h00
Mercredi	12 juin 2024	19h00
Mercredi	10 juillet 2024	19h00
Mercredi	14 août 2024	19h00
Mercredi	11 septembre 2024	19h00
Mercredi	9 octobre 2024	19h00
Mercredi	13 novembre 2024	19h00
Mercredi	11 décembre 2024	19h00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-11

11.1. DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES L'AUTHENTIQUE

ATTENDU QUE la Maison des jeunes l'Authentique sollicite la Municipalité de Baie-Trinité pour que cette dernière déneige l'entrée de leur local;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Thibeault

QUE la Municipalité de Baie-Trinité accepte la demande de la Maison des Jeunes l'Authentique qui sollicite la Municipalité de Baie-Trinité pour le déneigement de l'entrée et de la cour de leur local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-12

12.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME DU 25 OCTOBRE 2023

ATTENDU QUE le Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) s'est réuni le 25 octobre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Paquet

D'accepter le dépôt du procès-verbal du CCU du 25 octobre 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-13

12.2. DEMANDE DE LEVÉE D'INTERDICTION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE DE TOURISTE SUR LE LOT 6 090 628

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'une demande qui consiste à faire lever l'interdiction pour la construction d'une résidence de touriste sur le lot 6 090 628, dans le secteur de Pointe-des-Monts ;

CONSIDÉRANT Que la future résidence de touriste se trouve dans une zone de contrainte E et que pour construire, il faut une étude hydraulique de type 1, conformément au règlement 2016-1002.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fourni une étude hydraulique de type 1 conforme au règlement 2016-1002, laquelle conclut qu'il est possible de construire dans la zone de contrainte E ;

CONSIDÉRANT QUE pour émettre le permis de construction l'inspecteur en bâtiment doit avoir une résolution du conseil levant l'interdiction.

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de zonage en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la construction de la résidence de touriste et à la demande de levée de l'interdiction.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

QUE les membres du conseil acceptent la levée d'interdiction de construire une résidence de touriste sur le lot 6 090 628

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-11-14

12.3. DÉMISSION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

ATTENDU QUE l'article 9 du règlement numéro 2001-04 portant sur la création d'un comité consultatif en urbanisme (C.C.U.) mentionne que les personnes-ressources du comité doivent être nommées par résolution;

ATTENDU QUE madame Thérèse Gendreau a remis sa lettre de démission au conseil municipal pour le comité consultatif en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Proulx

QUE le conseil accepte la démission de madame Gendreau au comité consultatif en urbanisme

QUE la Municipalité de Baie-Trinité nomme monsieur Bernard Jourdain à titre de représentant municipal pour siéger sur le Comité Consultatif en Urbanisme (CCU).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-15

12.4. MANDATER MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS POUR UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la municipalité veut établir un règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

QUE le conseil mandate Morency Société d'avocats à élaborer le projet de règlement pour les ententes relatives aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-16

12.5. MANDATER MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS POUR UNE ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ ET AQUABORÉAL INC.

ATTENDU QUE la municipalité de Baie-Trinité veut établir une entente relative aux travaux municipaux avec Aquaboréal inc.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Bernard Jourdain

QUE le conseil mandate Morency Société d'avocats à élaborer l'entente relative aux travaux municipaux entre la Municipalité de Baie-Trinité et Aquaboréal inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11-17

12.6. IDENTIFICATION D'UNE PARTIE DU LOT 6 198 305 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SAGUENAY POUR L'IMPOSITION D'UN AVIS DE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté le 29 août 2023 la résolution numéro 2023-08-11 autorisant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie du lot 6 198 305 pour des fins d'utilités publiques afin d'y installer des conduites d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que pour différentes raisons le projet d'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie du lot 6 198 305 doit être temporairement retardé;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire imposer immédiatement une réserve sur une partie du lot 6 198 305 du cadastre du Québec afin de prohiber, pendant sa durée, toute construction, amélioration ou addition sur l'immeuble qui en fait l'objet, sauf les réparations;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire en effet prolonger son réseau d'aqueduc dans le secteur ;

CONSIDÉRANT QUE dans le secteur de la rue Petit-Mai, les citoyens sont alimentés par des puits de surface et que chaque année leur approvisionnement en eau est problématique ;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau projet de pisciculture devrait voir le jour dans ce secteur et que celui-ci aura besoin d'eau potable.

CONSIDÉRANT QUE le lot à acquérir est situé du côté-fleuve, qu'il est en zone d'érosion et qu'il est impossible d'y construire un bâtiment, mais qu'il demeure pertinent d'imposer une réserve pour prohiber pendant sa durée toute amélioration ou addition sur l'immeuble;

CONSIDÉRANT le rôle de la Municipalité d'orienter le développement et la mise en valeur des parties du territoire municipal ;

CONSIDÉRANT les articles 75 et suivants de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-4);

CONSIDÉRANT notamment l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Thibeault, appuyé par : M. Michel Paquet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'IMPOSER une réserve pour fins publiques, pour une période initiale de deux ans, sur une partie du lot 6 198 305 du cadastre du Québec du cadastre du Québec, tel que décrit à la description technique réalisée le 27 septembre 2023 par M. David J. Pelletier, arpenteur-géomètre, et portant le numéro 2308 de ses minutes;

DE MANTATER Morency, société d'avocats pour utiliser les moyens légaux qui s'imposent, ce qui inclut la préparation et la signification d'un Avis d'imposition de réserve pour fins publiques et sa publication au registre foncier.

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jonathan Fournier :

1. Je veux savoir ce qui se passe avec les terrains que vous êtes censé nous vendre?
2. Que va-t-il se passer avec l'argent que j'ai donné?

M. Bernard Poulin :

1. Est-ce qu'il y a eu un entretien de fait sur la machinerie?

M. Richard Dion :

1. Est-ce qui a des rondes mécaniques de fait sur la machinerie chaque jour?

Mme Line Larouche donne son avis sur la Guignolée.

M. Marc Boucher :

1. Est-ce que le dossier des eaux usées avance?
2. Pouvons-nous avoir l'historique de ce dossier?



2023-11-18

15. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

DE lever l'assemblée, il est 20h07


Étienne Baillargeon
Maire
Stecy Martens
Secrétaire d'assemblée

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.


Étienne Baillargeon
Maire